

Qui n'admirerait dans un simple ouvrier cette foi profonde et cette charité ardente qui le portent à sacrifier une partie de ses épargnes pour le service de Dieu et l'avantage de ses compagnons ! Et dire que ce trait de générosité, à cette époque, n'est qu'un entre mille ! *L'Abeille* du Séminaire de Québec (1) en a déjà publié une longue liste, mais elle est encore incomplète et le sera probablement toujours, tant ces exemples sont nombreux. Riches et pauvres, hommes et femmes, gouverneurs et colons, tous voulaient contribuer selon la mesure de leurs moyens à la décoration des églises et à la décence du culte divin : les uns en versant de leur or, les autres en apportant le produit de leur travail et de leur industrie. Champlain lui-même en avait donné l'exemple, Mettant à contribution son goût et ses talents pour la peinture et le dessin, ce père de la patrie utilisait les rares loisirs que lui laissait sa charge de gouverneur, à faire des images pieuses pour la décoration de Notre-Dame de Recouvrance. Cinq ans après sa mort, le trésor de

---

confrérie aux dépends et sur revenu d'icelle, sans que le dit cédant soit tenu à autre chose que de livrer la dite place.

Seulement et en faveur de la dite remise faite par le dit Levasseur, les dits maîtres de confrérie, pour et au nom de tous les confrères présents et à venir, ont accepté icelle donation et remise, moyennant quoi, ils se sont obligés, tant pour eux que leurs successeurs, présents et à venir, de faire lire et chanter, à la fin du service des trépassés qui se dit en la dite chapelle Sainte-Anne, le lendemain de la fête Sainte-Anne, la prose de *languentibus in purgatorio* avec les répons et versets et oraisons, et ce pour le repos de l'âme des fidèles trépassés, et spécialement pour le repos de l'âme du dit donateur et de Marguerite Richard, sa femme, après leur décès, et de toute leur famille ;

Et commenceront les dits services à être faits à la diligence et soin des dits maîtres de confrérie du jour de la dite donation et remise, pour être continués d'an en an, et à perpétuité, et toujours sans discontinuer.

Car, ainsi a été accordé et stipulé entre les dits maîtres de confrérie et le dit donateur, étant pour lors en charge Raymond Pagé dit Quercy, Pierre Miville, maître menuisier, promettant &c., obligeant chacun en droit soi &c., renonçant &c.

Fait et passé à Québec, les jour et an susdits, en présence de Julien Martin et Anicet Villain de la Mainerie, témoins soussignés avec les dits maîtres de confrérie acceptant, et est approuvé les noms écrits en marge qui sont Raymond Pagé, dit Quercy, P. Miville, G. Loyer, Pierre Biron, Jean Levasseur, Jacques Viger, Jacques Ratté, François Gariépy, M. Poulin, J. Martin, Villain, AUDOUART, notaire, avec paraphe.

(1) Vol. VII.